

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

04/574 du 25.6.84
DECRET N° /MTPS-DGTFP-DFF-D.
AM portant reclassement et nomination
de Monsieur MBOUNGOU MOUKOUANGA Albert,
Attaché des Affaires Etrangères

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13-II-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979,
(/u la loi n°15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°61/143/FP du 27-6-61 portant le
statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire;
(/u le décret n°62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197 du 5-7-62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-
2-62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat;
(/u le décret n°67/50/FP-DE du 24-2-67, réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements notamment en son article I paragraphe
2;
(/u le décret n°74-470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/544 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°80/630 du 27-12-80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat;
(/u le rectificatif n°81/016 du 26-1-81 au décret
n°80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim
rims des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres;
(/u l'arrêté n°2348/MTPS-DGTFP-DFF du 5-3-82 autori-
sant Monsieur MBOUNGOU-MOUKOUANGA Albert, Attaché des Affaires
Etrangères à suivre un stage de formation en relations interna-
tionales;
(/u l'arrêté n°10428/ETR-SG/DAAF/DP du 15-12-80 por-
tant promotion au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des
cadres des catégories A2 et B du personnel diplomatique et consu-
laire;
(/u la demande de l'intéressé en date du 16 Septembre

1983

DECRETE :

Maint

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 61/143/EP du 27-6-61 susvisé, Monsieur MECOUNGOU-NOUKOUNGUA Albert, Attaché des Affaires Etrangères de 2° échelon, indice 680 des cadres de la catégorie A hiérarchie II du personnel diplomatique et consulaire en service au Ministère de la Coopération, titulaire du certificat de stage diplomatique délivré par l'Institut des relations Internationales de YAOUNDE au Cameroun, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon, indice 790.
ACC = néant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 4-9-61 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC. et communiqué partout où besoin sera/-.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

BRUSSELE, le 25 Juin 1964

Le Ministre des Affaires Etrangères

Pierre N Z E.

Pierre N Z E.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMI.

Bernard COMBO MATSIOMI.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTEP/DFP.....3
- DGE.....3
- DCF.....1
- MINI-COOP.....3
- SG-COOP.....3
- MINI.A.E.....3
- SGCA/DC.....2
- BOSSIER.....3
- INTERSE.....1.

X